

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat, de Tulle Agglo, de la Région et du Parlement Européen chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024 s'équilibrent à 1 256 685,19 €.
- c) Les impôts, taxes, dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).
- d) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

e) Les recettes et dépenses de la section

| Dépenses                               | Montant      | Recettes                     | Montant      |
|--|--------------|------------------------------|--------------|
| Dépenses courantes                     | 639 000,19   | Excédent reporté             | 513 350,19   |
| Dépenses de personnel                  | 347 855,00   | Remboursement de charges     | 6 240,00     |
| Atténuation de produits                | 22 896,00    | Recettes des services        | 107 738,00   |
| Dépenses de gestion courante           | 101 956,00   | Impôts et taxes              | 24 500,00    |
| Dépenses financières                   | 5 574,00     | Fiscalité locale             | 309 714,00   |
| Dotations aux provisions               | 1 334,00     | Dotations et participations  | 253 573,00   |
| Ecritures d'ordre entre sections       | 1 493,00     | Recettes de gestion courante | 38 955,00    |
| Virement à la section d'investissement | 136 577,00   | Recettes exceptionnelles     | 2 615,00     |
| Total                                  | 1 256 685,19 | Total                        | 1 256 685,19 |

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat, de Tulle Agglo de la Région et du Parlement Européen, du virement de l'autofinancement prévisionnel, de la souscription d'un emprunt et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2024 s'équilibrent à 691 794,30 €.

c) Les recettes et les dépenses de la section

| Dépenses                       | Montant    | Recettes                                 | Montant    |
|--------------------------------|------------|--|------------|
| Solde d'investissement reporté | 95 330,30  | FCTVA                                    | 78 815,00  |
| Remboursement d'emprunt        | 47 182,00  | Taxe d'aménagement                       | 4 500,00   |
| Dépôts et cautionnements reçus | 2 163,00   | Affectation en réserves                  | 201 505,30 |
| Immobilisations incorporelles  | 38 792,00  | Subventions                              | 146 103,00 |
| Rénovation de luminaires       | 2 127,00   | Dépôts et cautionnements reçus           | 2 163,00   |
| Immobilisations corporelles    | 203 687,00 | Ecritures d'ordre entre sections         | 1 493,00   |
| Immobilisations en cours       | 23 500,00  | Opérations patrimoniales                 | 19 478,00  |
| Prêt Budget Lotissement        | 48 035,00  | Produits des cessions                    | 1 160,00   |
| Opérations patrimoniales       | 19 478,00  | Virement de la section de fonctionnement | 136 577,00 |
|                                |            | Emprunt                                  | 100 000,00 |
| Total                          | 691 794,30 | Total                                    | 691 794,30 |

d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :

- . la création d'un atelier boulangerie à Lagarde-Enval,
- . l'aménagement du presbytère de Marc-la-Tour,
- . l'aménagement du jardin des 5 Continents,
- . les travaux au chalet de l'étang,

- . la réfection de la voirie,
- . les travaux sur des bâtiments communaux

#### 4 – L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 353 035,96 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel